



Les Archers du Colombier Offranville

Club FFTA labellisé OR

La Compagnie des Archers du Colombier a le plaisir de vous inviter à participer au

concours TAE

Qu'elle organise :

Le dimanche 23 MAI 2021

La compétition aura lieu à **OFFRANVILLE** Avenue de l'épine GPS N 49°52.047' E 1°02.239'
Ce concours est sélectif pour les Championnats de France et Support du championnat Départemental à 50 mètres.

<u>HORAIRES</u>	OUVERTURE DU GREFFE	ECHAUFFEMENT SUR CIBLES	DEBUT DES TIRS	RYTHME DE TIR
Matin	8H30	9H00 à 9H30(3 volées)	9H30	AC 2 séries de 6 volées de 6 flèches
Après-midi	13H00	13H30 à 14H00(3 volées)	14H00	

La vérification du matériel sera réalisée lors du passage au greffe.

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du terrain sauf pendant la phase de tir pour les archers.

Il est impératif de respecter les gestes barrières sur l'ensemble du terrain et pour tous.

Chaque archer a obligation d'apporter ses masques et son gel hydro alcoolique.

Obligation à toutes personnes entrant dans l'enceinte sportive de noter nom prénom et n° de téléphone et si possible des l'inscription, l'organisateur s'engage e ne pas utiliser ces données a d'autres fins et a détruire celles-ci 14 jours après la compétition.



MISES A L'INSCRIPTION (toutes catégories) :

Tarif : 7 € (80 archers maximum par départ)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 21 mai 2021

BLASONS / DISTANCES :

Selon le règlement du TAE en vigueur.

OUVERT AUX JEUNES LICENCIÉS PREMIÈRE ANNÉE.(Benjamins, Minimes, Cadets)

RECOMPENSES INDIVIDUELLES : Aux 3 premiers de chaque catégorie.

INFOS : Licences 2021 ou pièce d'identité ou licence dématérialisée à présenter au greffe
Tenue suivant la réglementation FFTA en vigueur.

BUVETTE – SANDWICHS – FRITES – SAUCISSES

(si le Protocole sanitaire le permet le jour du concours)

INSCRIPTIONS :

Règlement des inscriptions par chèque bancaire libellé à l'ordre suivant : « Les Archers du Colombier ».

Exceptionnellement le règlement se fera au greffe et par chèque dans la mesure du possible.

Pascal Mallet

372 route de Paris

76950 Les grandes Ventes

Tel : 09.86.29.17.93 / 06.01.98.95.65

Mail : inscriptions@lesarchersducolombier.fr

Inscription en ligne possible suivant ce lien : <https://forms.gle/CL93Wfy6foFZcEe49>

Ou scanner ce QR code :





Les Archers du Colombier OFFRANVILLE



TAE Dimanche 23 MAI 2021

Nom du club ou de la compagnie : Tel :

Contact:

	Nom	Prénom	N° de Licence	Catégorie	Arme	Matin	Après midi	Distance de tir	Type de blason	latéralité
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										

Inscription: x 7 euros =€

Inscription acceptée jusqu'au vendredi 21 mai 2021.

Règlement des inscriptions au greffe de préférence par chèque bancaire libellé à l'ordre suivant : « Les Archers du Colombier »

Pascal MALLET
372 route de PARIS
76950 Les grandes Ventes

Tel : 09.86.29.17.93 / 06.01.98.95.65 Mail : inscriptions@lesarchersducolombier.fr

Inscriptions possible en ligne en suivant ce lien : <https://forms.gle/CL93Wfy6foFZcEe49> Ou en scannant ce QR code :



www.lesarchersducolombier.fr

LES GESTES BARRIÈRES EN COMPÉTITION

Tir à l'arc extérieur

- ACCUEIL

Inscription préalable obligatoire Définir une jauge - Informer du nombre maximum de participants sur le mandat

- GREFFE

Organiser le sens de passage pour éviter que les entrants ne croisent les sortants.

Matérialiser au sol les distances à respecter dans la file d'attente.

Mettre une façade translucide (plexyglass ou autre) pour l'accueil. Distributeur de gel hydro alcoolique à disposition.

Préparer au préalable les documents (fiches de marque) à remettre aux archers et mettre à disposition du participant.

- BUVETTE

Respect des protocoles métiers Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR) si la municipalité l'autorise

- PODIUMS

Pas de podiums (à cause des rassemblements) sauf championnat de France, avec protocole adapté

- ZONES REPOS ET MATÉRIEL

Nettoyer les zones de repos des archers (tables et chaises) entre chaque phase de compétition.

- PAS DE TIR OFFICIEL

Afficher les règles sanitaires spécifiques à la discipline à l'entrée du terrain. Marquer obligatoirement le centre de la cible et l'emplacement des archers au pas de tir. L'archer se place au-dessus de la marque de son emplacement en fonction de la situation de tir (qualifications ou matchs). S'il n'y a qu'un seul archer sur la cible, il se place sur la marque de centre de cible.

- PARTICIPANTS CIBLES

2 personnes par cible qui tireront en AC

- CIBLES /RETRAIT FLÈCHES

Les archers marquent leurs impacts et retirent eux-mêmes leurs

flèches. Avant de pouvoir retirer ses flèches et par conséquent de pouvoir toucher la cible et/ou le blason, chaque archer se lave les mains en utilisant son flacon de gel hydro alcoolique. Traçage d'une ligne à 1,5m devant la ligne de cibles et une autre à 3m. Une seule personne présente devant chaque cible dans la zone allant de la ligne de cibles à la ligne à 1,5m et une seule personne présente entre la ligne à 1,5m et la ligne à 3m. S'il est fait appel à l'arbitre, les archers devront le laisser seul dans la zone de 1,5m.

- ACCOMPAGNATEURS

Limité à 1 entraîneur par groupe de 4 archers par club au niveau régional et national. Au niveau local, la notion d'entraîneur est étendue aux assistants entraîneur sur présentation de leur certificat de formation. Pour les mineurs, l'accompagnateur (un des parents), ne sera pas admis sur l'aire de compétition, mais éventuellement sur une aire aménagée derrière les barnums.

- OBLIGATIONS ARCHERS

Il est de la responsabilité de chaque archer de se présenter avec ses masques et son flacon de gel hydro alcoolique - MENTION OBLIGATOIRE SUR LE MANDAT

Le port du masque est obligatoire pour tous les participants (archers, encadrements (coachs), arbitres, organisation et bénévoles).

- DIVERS

Les personnes présentes sur le site de compétition devront veiller à respecter une distanciation en accord avec la distanciation recommandée dans les mesures sanitaires préconisées par les instances décisionnaires.

Un(e) responsable "Covid" sera désigné(e) par chaque organisateur et veillera à la bonne application des mesures sanitaires, en relation avec le corps arbitral.

L'organisateur doit tenir un registre nominatif des personnes présentes sur le site avec numéro de téléphone. Cette information doit être

demandée dès l'inscription. L'organisateur s'engage (indiquer sur le mandat) à ne pas utiliser ces données à d'autres fins et de les détruire après 14 jours suite à la manifestation.

Mr MALLET PASCAL
Président

les Archers du colombier

